ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE
AV2023-5

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

Vu la demande DVP CP SRO 81 019 239 22 pour TARN FIBRE dont le siège est situé à COURBEVOIE 92400, 24 Bd de Verdun, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux chemin du Château de Ronel 81120 TERRE DE BANCALIE classée dans le réseau de voirie d'intérêt communautaire sous le numéro VIC 113 et 100 ;

Vu la nature des travaux consistant a la mise en place des poteaux support de ligne téléphonique aérienne selon le plan annexé au présent arrêté ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loin° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – AUTORISATION

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Les poteaux seront plantés en limite du domaine public.

La hauteur sous les câbles sera au minimum de 4,50 m hors zones de circulation et 6,00 m minimum en traversée de chaussée et au-dessus des accès aux parcelles. Cette hauteur sera portée au maximum au franchissement des accès aux parcelles bâties avec un minimum de 8,00 m.

Les éventuels déblais de chantier seront évacués en décharge agréée.

Le bénéficiaire assurera en permanence la stabilité des poteaux et veillera à ce que les câbles téléphoniques soient bien accrochés et respectent les hauteurs minimales ci-dessus.

ARTICLE 3 – SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DE CHANTIER

Pendant la durée des travaux, l'entreprise devra signaler son chantier conformément aux dispositions du Code de la route et de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, livre I – 8ème partie – signalisation temporaire).

ARTICLE 4 – OUVERTURE DE CHANTIER ET RÉCOLEMENT

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de six mois à compter de la date de signature du présent arrêté, le bénéficiaire informera la communauté de communes de la date de démarrage des travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voie au terme du chantier.

L'entreprise est tenue de fournir à la Communauté de Communes Centre Tarn, dans un délai de un mois après achèvement des travaux, un plan de récolement faisant figurer :

– la localisation exacte des ouvrages exécutés,

– une coupe des tranchées précisant les matériaux utilisés et les caractéristiques des ouvrages,

– le ou les gestionnaires des réseaux mis en place.

Ce plan sera remis en un exemplaire papier et sous forme informatique au format shp.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des dégradations et des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux.

Dans le cadre où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien.

Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

ARTICLE 6 – VALIDITÉ

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

A Réalmont, le 07 avril 2023
Le Président,
Jean Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

Diffusion : - le bénéficiaire pour attribution
- la commune pour information
- la Communauté de Communes Centre Tarn

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : ABDELHALIM Prénom : Med
Dénomination : EOS TELECOM Représenté par :
Adresse Numéro : 103 Extension : Nom de la voie : BD MCDONALD
Code postal 7 5 0 1 9 Localité : PARIS Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 2 5 8 2 0 1 5 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : med.abdelhalim@numerus21.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : TARN FIBRE Prénom :
Adresse Numéro : 24 Extension : Nom de la voie : BOULVARD DE VERDUN
Code postal 9 2 4 0 0 Localité : COURBEVOIE Pays : FRANCE
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : med.abdelhalim@numerus21.fr / deploiementtarnfibre@sfr-ftth.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : CHEMIN DU CHÂTEAU DE RONEL
Code postal 8 1 1 2 0 Localité : TERRE-DE-BANCALIÉ
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* : ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐☐
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐
Autres ☐
Date prévue de début d'application 1 5 0 4 2 0 2 3 Durée d'application (en jours calendaires) : 9 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres de la saillie ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres

des trottoirs ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres Hauteur sous saillie ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ⌊_⌊_⌊_⌋ millimètre Longueur ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ⌊_⌊_⌊_⌋ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☒

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☒

Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres
Tranchée transversale	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres
Fonçage	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres	⌊_⌊_⌊_⌋ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☒ : Implantation de 44 appuis sur 1355 mètres

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☒ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : PARIS 19 Le : 0 4 0 4 2 0 2 3

Nom : GHAMGUI Prénom : Rahma Qualité : .....

(3) Extrait cadastral ou équivalent